



**ET SI VOUS  
POUVIEZ INVESTIR  
EN PLEIN  
CENTRE-VILLE ?**

**Profitez de financements  
attractifs grâce  
au programme  
Action Cœur de Ville**

# Jusqu'à 1 000 € / m<sup>2</sup> pour investir en toute sécurité et contribuer à l'attractivité des centres de villes moyennes

## VOUS ÊTES...

Un particulier, une SCI ou une association.

## VOUS SOUHAITEZ...

Réaliser un investissement locatif en rénovant un immeuble entier à acquérir ou en réhabilitant un bien dont vous êtes déjà propriétaire. Les logements, à loyers plafonnés pour 80 % d'entre eux, seront loués à des salariés.

## AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! ET PROFITEZ D'UN FINANCEMENT AVANTAGEUX...



Jusqu'à  
50 % de  
subvention



Prêt à  
taux  
attractif



Amortissement  
à long terme  
avec différé



222  
villes  
partenaires



- Mise en location simplifiée grâce à l'expertise d'Action Logement et proposition de candidats salariés labellisés.
- Garantie 100 % gratuite pour sécuriser vos revenus locatifs\*.
- Cumulable avec les aides de l'Anah et fiscales.

## INVESTIR UTILE

Concoutez à la revitalisation des villes moyennes et participez au développement de l'activité économique locale en aidant des salariés à se loger près de leur emploi.

## CONNECTEZ-VOUS SUR

**[actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)**

> rubrique 'Investir utile'

### Un crédit vous engage et doit être remboursé.

### Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

*\*Pour tout locataire de moins de 30 ans ou salarié en mobilité professionnelle.*

*L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.*

*Les aides sont soumises à conditions et octroyées sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Elles sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur. Pour connaître les modalités, consultez notre site [actionlogement.fr](http://actionlogement.fr).*

